

PREFET DE TARN-ET-GARONNE

DIRECTION INTERMINISTERIELLE  
DE LA STRATEGIE DE L'ETAT,  
DES RESSOURCES HUMAINES  
ET DES MOYENS

Mission Veille Stratégique  
et Observatoire des Territoires

DIRECTION DEPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES

Service Connaissance  
et Aménagement Durable des Territoires

Montauban le 23 janvier 2013

**Implantation de la LGV dans le Tarn-et-Garonne**

**Commission consultative— Secteur d'Auvillar**

**le 11 janvier 2013, à 15 h 00, au Conseil général de Tarn-et-Garonne (Salle du Conseil)**

Une séance de la commission consultative GPSO-LGV intéressant les collectivités du secteur d'Auvillar, s'est tenue dans les locaux du Conseil Général de Tarn-et-Garonne, le lundi 11 janvier 2013, à 15 h 00, sous la présidence de Fabien Sudry, préfet de Tarn-et-Garonne.

L'objet de cette réunion est de solliciter l'avis des représentants des communes concernées sur les propositions d'insertion optimisée, formulées par RFF, dans ce secteur.

**Personnes présentes :**

- M. Jean-Michel Baylet, président du Conseil général, et M. Julien Bénos, chargé de mission LGV au Conseil général,
- M. Jacques Moignard, député de Tarn-et-Garonne,
- Mme Myriam Garcia, sous-préfète de Castelsarrasin,
- M. Pascal Soleil, directeur interministériel de la stratégie de l'État, des ressources humaines et des moyens, accompagné de Mme Loetitia Bongiovanni,
- M. François Duquesne, directeur départemental des territoires adjoint, accompagné de Mme Claire Portet,
- M. André Bayle, chef de mission GPSO, accompagné de Mme Tiphaine Leclercq et de M. Daniel Coz,
- Pour les communes concernées de :
  - Donzac : M. Jean-Paul Terrenne, maire,
  - Le Pin : M. Stéphane Ratto, maire adjoint,
  - Auvillar : M. Michel Delrieu, maire, et M. Olivier Renaud, maire adjoint, et M. Jean-Michel Monestes, maire adjoint,

- Dunes : M. Michel Delpech, maire adjoint,
- Saint Cirice : M. Raymond Benvenuto, maire,
- Saint Michel : M. Henri Alibert, maire,
- M. Régis Chanteau, directeur adjoint des infrastructures et des transports, au Conseil régional de Midi-Pyrénées,

Etaient excusés :

- M. Jean-Pierre Wolf, garant de la concertation pour le GPSO,
- le préfet de région Midi-Pyrénées

Le président du Conseil Général ouvre la séance en remerciant les participants de leur présence.

Il rappelle que cette réunion fait suite à la demande qui a été faite, par les élus, à RFF, d'améliorer encore les conditions d'insertion du projet dans le secteur d'Auvillar, et notamment d'étudier la faisabilité d'un franchissement souterrain de l'A62.

Le préfet prend ensuite la parole pour préciser que la discussion qui va suivre s'insère dans un calendrier contraint jusqu'à la mise à l'enquête publique à l'été 2013. Il rendra compte rapidement des avis exprimés au préfet de région, dans la perspective de préparer la décision ministérielle – attendue fin janvier - qui doit acter le tracé définitif qui sera soumis à l'enquête d'utilité publique.

Il souligne, sans préjuger de la réponse des élus, que la nouvelle proposition de RFF, plus conforme aux attentes locales, se rapproche d'un compromis acceptable.

Il évoque, par ailleurs, l'annonce faite par le Président de la République, lors de son déplacement en Gironde le 10 janvier, qui laisse à penser que le projet Bordeaux – Toulouse se fera.

Puis il laisse la parole à M. Bayle pour la présentation des nouvelles propositions d'insertion sur Auvillar.

➤ **Présentation des nouvelles propositions d'insertion sur Auvillar**

M. Bayle rappelle brièvement le contexte :

La décision ministérielle du 30 mars 2012 a validé l'option d'une hypothèse « nord » (H234) avec un franchissement par dessus l'A62, tout en poursuivant la recherche de la meilleure insertion environnementale et paysagère au droit de ce franchissement.

Une nouvelle hypothèse de tracé (H235) a ainsi été étudiée par RFF avec l'objectif, toujours avec un passage sur l'A62, d'une meilleure insertion de projet, en s'écartant davantage du bourg d'Auvillar.

Cependant un consensus n'a pu être dégagé et la commission consultative du 5 octobre 2012 a abouti à un constat de désaccord.

Le COPIL du 26 octobre demandait à RFF de poursuivre le travail d'optimisation sur la base du tracé nord, acté par la décision ministérielle, avec un seul ouvrage souterrain et franchissement au-dessus de l'A62 et proposait que la concertation locale soit poursuivie sur la base de ce tracé afin de définir des propositions d'optimisations avant fin novembre 2012.

Cette situation a conduit à de nouvelles réunions de travail avec Auvillar, en octobre 2012, au cours desquelles les élus ont maintenu leur demande initiale de passage sous l'A62.

Aujourd'hui, M. Bayle est en mesure de présenter aux élus une nouvelle proposition d'insertion optimisée, avec un tracé avec passage en dessous de l'autoroute, en tranchée couverte.

Cette présentation est faite à partir de la diffusion d'un diaporama et d'une maquette 3D. A ce sujet, RFF précise d'ailleurs que la modélisation en 3 D sera bientôt disponible pour la totalité du linéaire tarn-et-garonnais.

#### Présentation de l'optimisation :

Le tracé ne connaît pas de modifications en amont et en aval d'Auvillar, sur les communes de Dunes, Donzac, Saint-Loup, Saint-Michel, Merles et Le Pin.

Sur Saint-Cirice, le viaduc est remplacé, sur la première terrasse à l'ouest de l'Arratz, par un remblai. L'accent est mis sur le traitement paysager par la création d'un modelé paysager agricole qui permettrait une meilleure insertion, sans effet de barrière.

Au droit d'Auvillar, la ligne passe sous l'autoroute, en tranchée couverte. Cette option évite de passer sous le viaduc autoroutier. Elle sera cependant très impactante durant la phase de travaux : nécessité d'une déviation provisoire, impact sur la circulation routière... Enfin, le centre de collecte de déchets devra être vraisemblablement déplacé.

Si l'on compare les options sous et sur A62, le tracé en plan évolue d'une dizaine de mètres.

Concernant le passage au niveau de Gâches, M. Bayle précise qu'il se fera par un ouvrage souterrain (tranchée couverte d'environ 500 m). Les travaux devraient durer 2 ans. L'effet chantier devrait être ressenti sur 3 à 4 années.

A l'issue de cette présentation, les élus sont amenés à donner leur avis.

➤ **Recueil des avis**

**Commune d'Auvillar :**

Le maire exprime sa satisfaction face à la solution présentée par RFF, qui prend bien en compte la demande locale.

Globalement, la pénétration du territoire va dans le sens de ce qui avait été demandé.

La tranchée couverte proposée prend bien en compte la stabilité du viaduc de l'autoroute.

**Commune de St Cirice :**

Le Maire, qui s'exprime également au nom du maire de Saint-Loup, considère que sa commune n'obtient pas ce qu'elle avait demandé : un viaduc long.

M. Bayle lui confirme qu'il y a un gros différentiel financier entre un viaduc et le remblai proposé.

Le maire regrette que la maquette 3D ne rende pas compte de l'effet de barrière de 20 mètres de haut causé par le remblai. Un viaduc - qui avait été validé par le COPIL - consomme par ailleurs moins d'espace agricole.

Car pour lui, l'enjeu se situe effectivement au niveau agricole : la qualité des terres qui seront restituées à l'agriculture au niveau du modelé paysager ne sera pas la même qu'actuellement (terres riches de l'Arratz). Et même à qualité égale, il faudra plusieurs dizaines d'années avant que les rendements actuels soient retrouvés.

M. Bayle explique que RFF sait gérer ce type de contrainte (reconstitution de l'espace agricole) et que le modelé paysager proposé est bien l'une des réponses permettant la meilleure insertion visuelle possible, sans effet de barrière.

Cette disposition permet en outre de maintenir à terme une activité agricole. Elle offre enfin l'opportunité de retraiter localement un important volume de terres issues des déblais.

Au vu des nuisances qui seront occasionnées, le maire demande que toutes les habitations comprises entre l'A62 et la limite communale nord fassent l'objet d'indemnités (soit une dizaine : hameau de Naudille, Bordeneuve) en plus des 8 directement situées dans l'emprise de la ligne.

Certaines situations personnelles sont déjà problématiques : cas d'un couple muté dont l'habitation ne peut être vendue, gîtes...

Concernant les acquisitions, M. Bayle propose de rencontrer le maire pour trouver des solutions constructives, au cas par cas, sans recourir au principe d'acquisition systématique.

#### **Concernant le centre aéré et le moulin de Gâches :**

M. Baylet précise à RFF qu'il est hors de question que le centre aéré puisse être fermé un seul jour à cause du projet. 250 enfants y sont accueillis.

En conséquence, il demande à RFF de créer les conditions nécessaires à :

- l'accessibilité continue au centre aéré, qui fonctionne toute l'année,
- la sécurisation du chantier et du secteur qui accueille les enfants.

Enfin, il demande que le moulin ne soit pas touché.

M. Bayle rappelle qu'il appartient bien à RFF d'assurer la continuité des accès et la sécurisation des lieux.

#### **Commune de Saint-Michel :**

Le maire indique que l'impact agricole sur sa commune est une catastrophe : 1/3 des terres agricoles de la commune serait impacté. Les aménagements paysagers proposés ne s'avèrent pas forcément opportuns. Le maire leur préfère le maintien des terres agricoles actuelles.

M. Bayle répond que le lancement de la politique foncière d'anticipation constitue un des enjeux majeurs de la prochaine étape du GPSO. Des solutions devront être trouvées en terme d'acquisitions foncières : aucune exploitation ne sera laissée sans solutions.

Le préfet se dit prêt à recevoir les exploitants impactés, avec le maire.

#### **Commune de Dunes :**

Sa problématique est la même que celle du maire de Saint-Cirice.

Le maire évoque le cas de chambres d'hôtes qui pourraient être lésées financièrement si elles ne se trouvent pas directement dans les emprises de la ligne.

Il s'inquiète de la qualité des terres remblayées. Il évoque l'impact sur les terres AOC du Brulhois, qui ne peuvent être déplacées, ni remplacées.

Il souhaite que des systèmes d'indemnisation ou de compensation soient mis en œuvre pour ces activités touristiques et agricoles.

Sur ce sujet, M. Bayle déclare qu'un protocole reste à définir avec les professions agricoles et touristiques. RFF a toujours manifesté sa volonté de travailler en bonne intelligence.

C'est l'occasion de repreciser la politique d'anticipation foncière qui va être mise prochainement en œuvre :

➤ **Mise en œuvre de la politique d'anticipation foncière :**

Comme M. Bayle l'a déjà dit, la politique foncière d'anticipation constitue un des enjeux majeurs de la prochaine étape du GPSO.

Des protocoles vont être signés afin de procéder à des acquisitions foncières anticipées : 3,6 millions d'€ seront consacrés au Tarn-et-Garonne.

Aux élus qui s'inquiètent du montant alloué qui leur semble faible, le préfet répond que d'autres tranches seront sans doute ouvertes, dans le temps, pour régler ces problèmes de foncier.

Les partenaires (Etat, Conseil général, Conseil régional, RFF) devront définir les modalités de mise en œuvre de cette politique.

Un comité départemental, animé par le préfet de département et le président du conseil général, en assurera le suivi.

98 % des cas sont réglés à l'amiable. Il est donc très important que chaque cas soit bien identifié et recensé. C'est pourquoi, la discussion avec les élus reste primordiale.

De son côté, RFF reprendra contact avec chaque maire dans le cadre des démarches de l'enquête publique et en profitera donc pour identifier, actualiser les situations avec lui.

Enfin, M. Baylet s'engage à inscrire Saint-Cirice comme commune prioritaire dans la délibération du Conseil général qui définira les modalités de sa participation financière à la mise en œuvre de la politique d'acquisition anticipée.

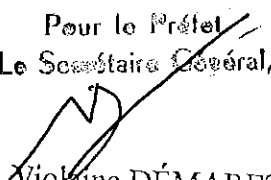
➤ **Conclusion :**

En conclusion, le préfet considère comme importantes les avancées de ces échanges puisque le tracé sur le secteur d'Auvillar est désormais validé : la nouvelle proposition H 237, avec passage sous A62 est retenue.

Il prend note d'une rencontre à organiser entre les services de l'État, RFF, le maire et les agriculteurs sur la commune de Saint-Michel ainsi que la priorité donnée à la question foncière sur la commune de Saint-Cirice.

Le préfet,

Pour le Préfet  
Le Secrétaire Général,

  
Violaine DÉMARET